

Le projet Grande-Baleine et l'avenir des peuples autochtones au Québec

Jules Dufous

Volume 40, numéro 110, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022570ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022570ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dufous, J. (1996). Le projet Grande-Baleine et l'avenir des peuples autochtones au Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 40(110), 233–252.
<https://doi.org/10.7202/022570ar>

Résumé de l'article

Le projet hydroélectrique Grande-Baleine envisagé par la société d'État Hydro-Québec a fait l'objet d'un grand débat public au Québec à partir de 1992. À un point tel que sa mise en oeuvre fut reportée *sine die* en novembre 1994. Par ailleurs, le projet d'aménagement du bassin de la Grande rivière de la Baleine et du harnachement de ses eaux avait entretemps fait l'objet de larges et nombreuses études d'impacts potentiels. Ces impacts concernent tant l'environnement que les communautés autochtones, plus particulièrement les Cris et les Inuit. Il semble évident qu'à l'avenir la planification de tels projets ne pourra faire l'économie d'études d'impact préalables et approfondies.

Le projet Grande-Baleine et l'avenir des peuples autochtones au Québec

Jules Dufour

Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi

Résumé

Le projet hydroélectrique Grande-Baleine envisagé par la société d'État Hydro-Québec a fait l'objet d'un grand débat public au Québec à partir de 1992. À un point tel que sa mise en œuvre fut reportée *sine die* en novembre 1994. Par ailleurs, le projet d'aménagement du bassin de la Grande rivière de la Baleine et du harnachement de ses eaux avait entre-temps fait l'objet de larges et nombreuses études d'impacts potentiels. Ces impacts concernent tant l'environnement que les communautés autochtones, plus particulièrement les Cris et les Inuit. Il semble évident qu'à l'avenir la planification de tels projets ne pourra faire l'économie d'études d'impact préalables et approfondies.

Mots-clés: Grande-Baleine, hydroélectricité, aménagement, études d'impact, Cris, Inuit.

Abstract

The Grande Baleine Project and the Future of Aboriginal Communities in Quebec

Beginning in 1992, the massive hydroelectric project Grande-Baleine, under the sponsorship of Hydro-Québec, was the object of public debate in Québec. Such was the debate that in 1994 the project was suspended *sine die*. The reasoning underlying this decision derived from numerous important studies bearing upon the detrimental effects of such a plan upon the natural environment and human communities, particularly the Cris and the Inuit. It seems evident that in the future all projects of the type described here will necessarily have to undergo rigid environmental assessment.

Key Words: Grande-Baleine, hydroelectricity, planning, impact assessment, Cris, Inuit.

Au cours du vingtième siècle, les ressources naturelles des grands espaces situés au nord du Canada ont été mises à la disposition de l'économie nord-américaine. Une véritable ruée vers les ressources énergétiques, minérales, forestières et fauniques s'est effectuée afin de combler en partie les besoins de l'industrie et du tourisme. Plusieurs fronts pionniers ont permis d'avoir un meilleur accès à ces ressources afin de les extraire et de les transporter vers les centres de production et de consommation situés plus au sud.

Ce processus global qui a caractérisé le développement du Nord s'est réalisé dans un contexte d'appropriation de toutes les ressources stratégiques planétaires par les pays industrialisés de l'Occident à l'instar de celui qui avait présidé à la conquête du Nouveau Monde par les Européens. Cette intégration du Nord à l'économie des grands complexes industriels s'est effectuée le plus souvent au détriment du mode de vie traditionnel des peuples nordiques qui ont dû lutter farouchement pour faire reconnaître leur existence et leurs droits.

C'est au moment de concevoir ou de réaliser des ouvrages de grande envergure que les enjeux pour la survie des autochtones se manifestent le plus clairement. C'est le cas des travaux entourant Polar Gas, Asbestos Hill, Norman Wells, Goose Bay, La Grande et Sainte-Marguerite-3 et de ceux qui sont toujours envisagés, comme le GRAND CANAL (Great Recycling and Northern Development) aux fins du détournement des eaux de la baie James vers les Grands Lacs et le centre des États-Unis, le projet national de Belle-Isle visant à construire une jetée entre Terre-Neuve et le Labrador, le projet minier de Raglan et le complexe hydroélectrique de Grande-Baleine.

Même si ces grands projets ne font pas présentement les manchettes, il n'en demeure pas moins qu'ils sont encore envisagés par leurs promoteurs qui attendent toujours le moment propice pour les relancer. Par exemple, les exercices militaires aériens à basse altitude au-dessus du Labrador et du Québec ont vu leur nombre augmenter et le projet Raglan a été officiellement annoncé au cours de l'année 1995.

Le présent article propose de décrire brièvement le processus d'examen du projet hydroélectrique de Grande-Baleine et de dégager de cette opération les conditions qui permettraient dorénavant d'autoriser la réalisation de projets de grande envergure dans le Nord sans compromettre l'avenir de l'économie traditionnelle des peuples autochtones.

LE COMPLEXE GRANDE-BALEINE

L'environnement de plusieurs bassins hydrographiques du Nord du Québec a subi des bouleversements considérables au cours des 20 dernières années et, en particulier, celui des bassins de La Grande, d'Eastmain, de Caniapiscau et d'Opinaca. En effet, la mise en place du complexe hydroélectrique La Grande a amené la construction de 31 barrages et digues avec la formation de sept réservoirs (Opinaca, La Grande-2, La Grande-3, La Grande-4, Laforge-1, Laforge-2 et Caniapiscau). Cet ouvrage, en dépit des compensations accordées, a causé des torts considérables à la nation crie qu'il est encore aujourd'hui très difficile d'évaluer (Chartrand et Therrien, 1992).

Les autres activités économiques, surtout les activités de chasse, de pêche et de piégeage qui se déploient autour des communautés, exercent des répercussions plus faibles sur l'environnement, même si elles sont susceptibles d'altérer certains habitats fauniques essentiels. Ce sont cependant les activités touristiques liées à la chasse et à la pêche sportives organisées dans les pourvoiries qui exercent le plus d'impact sur le milieu: abandon de déchets solides, chasse et pêche intensives, etc. (Dufour et Brisson, 1992).

C'est dans ce contexte que s'est inscrit le projet Grande-Baleine qui a fait l'objet d'un véritable débat public au Québec à partir de 1992.

UN PROJET AMBITIEUX

Le projet Grande-Baleine, dont la réalisation a été reportée *sine die* en novembre 1994, s'inscrit dans le processus de mise en valeur du potentiel hydroélectrique des grands bassins hydrographiques du Bouclier canadien pour le bénéfice de l'ensemble de l'économie nord-américaine.

Selon les données préliminaires présentées par Hydro-Québec à l'administrateur provincial en octobre 1991 (Hydro-Québec, 1991) et l'étude d'avant-projet (Hydro-Québec, 1993), le projet d'aménagement de la Grande rivière de la Baleine vise à construire trois centrales sur le cours principal de la rivière, créant par le fait même quatre réservoirs, dont l'un de régulation au lac Bienville, pour une superficie totale de 3516 km². Les territoires directement touchés par le relèvement des eaux recouvriraient une superficie totale de 1726 km², soit à peu près la moitié de la surface des réservoirs (figures 1 et 2).

Ce complexe hydroélectrique assurerait une puissance installée de 3168 mégawatts et une production annuelle d'énergie de 16,2 térawattheures. Pour accéder à ce complexe, on prévoit construire une route entre LG2 et GB1 d'une longueur de 240 kilomètres, une autre de 40 kilomètres entre GB1 et Kuujjuarapik-Whapmagoostui, une voie de 295 kilomètres pour accéder au lac Bienville, un aéroport permanent à GB2 et GB3 et un aéroport temporaire à Fagnant. On prévoit, en outre, un réaménagement de l'aéroport actuel de Kuujjuarapik-Whapmagoostui (Hydro-Québec, 1993).

Le réseau collecteur de l'électricité produite retenu par Hydro-Québec comprendrait deux corridors reliant le complexe Grande Baleine et le réseau de transport du complexe La Grande, l'un raccordant la centrale GB1 au poste Radisson et l'autre les centrales GB2 et GB3 au poste de Chissibi. Cette électricité serait transportée sur des lignes de 315 kv.

En avril 1992, le coût total estimé du projet était de 16 milliards de dollars. Cette estimation a été officiellement rendue publique par Hydro-Québec à la suite de l'annulation du projet de vente d'électricité à la New York Power Corporation de l'État de New York. En somme, il s'agit d'un projet de grande taille qui se compare aux autres complexes hydroélectriques tels que celui de La Grande et ceux que l'on se propose de réaliser dans les bassins de la Nottaway, de la Broadback et de la Rupert (NBR).

Figure 1 Le projet Grande-Baleine tel que présenté par Hydro-Québec en 1993

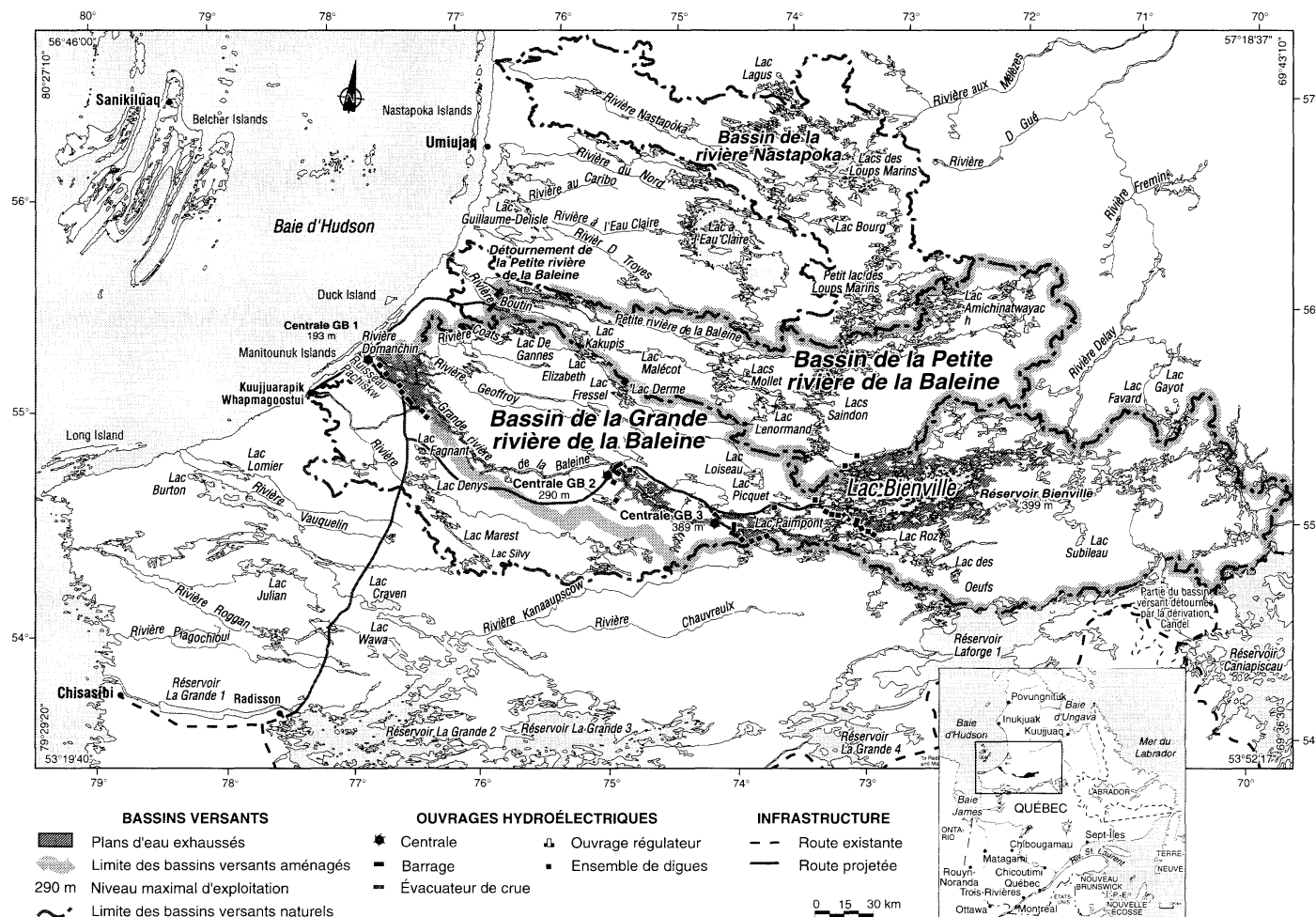
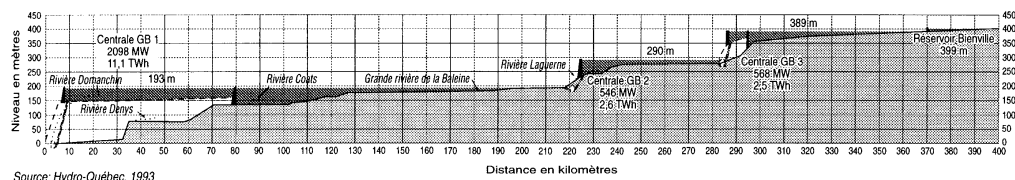


Figure 2 Le projet Grande-Baleine. Localisation des barrages et centrales



UN EXAMEN COMPLET ET MINUTIEUX

D'une grande ampleur, le projet Grande-Baleine a suscité de profondes inquiétudes chez les nations autochtones dès qu'il en fut question au début des années 1980, c'est-à-dire au moment même où elles subissaient les effets de la mise en place du complexe La Grande. Dès l'annonce officielle du projet, préoccupées par les répercussions sociales néfastes sur leurs sociétés et leurs cultures, les nations autochtones organisent une campagne de sensibilisation de la population canadienne et nord-américaine, campagne qui s'est intensifiée à partir de 1990. Le Grand Conseil des Cris, de concert avec les Inuit, a réclamé des gouvernements du Québec et du Canada que soient tenues des audiences publiques sur la justification et les impacts du projet sur le territoire, le mode de vie traditionnel, l'économie et le développement des communautés autochtones.

Entre janvier 1992 et novembre 1994, ce projet fit l'objet d'un examen public en vertu des régimes fédéral et provincial d'analyse des répercussions sur l'environnement (Québec, 1994). Pour la première fois au Québec, les impacts d'un projet hydroélectrique sur l'environnement tant physique que social ont été évalués par le public. Étant donné que ce projet se situe dans le Nord du Québec, il fut aussi soumis aux dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ).

Les éléments qui firent l'objet d'une évaluation approfondie sont les suivants: Le projet est-il justifié? Est-il vraiment nécessaire dans le contexte énergétique de l'avenir? Quelles sont ses différentes composantes et comment se déploient-elles dans l'espace? Quelles seront ses répercussions sur le milieu physique et, en particulier, sur les habitats fauniques terrestres, estuariens et marins? De quelle manière et dans quelle mesure les communautés nordiques seront-elles affectées par le projet? Si le projet se réalise, quel suivi environnemental lui sera donné par le promoteur?

UN PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE PROCESSUS D'EXAMEN

Le 23 janvier 1992, un protocole d'accord harmonisant le processus d'évaluation environnementale du projet fut signé par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, l'administration régionale crie, la société Makivik et le Grand Conseil des Cris du Québec. De façon plus spécifique, ce protocole stipule que les divers processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

seront mis en œuvre conformément aux dispositions des chapitres 22 et 23 de la CBJNQ, du chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement et des processus fédéraux d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement (BFEEE). Il prévoit de plus que le projet sera évalué et examiné globalement et que les divers comités d'examen fédéraux et provinciaux, de même que la commission provinciale qui sont régis par la CBJNQ ainsi que la commission fédérale qui est régie par le BFEEE, coordonneront et harmoniseront leurs activités et leurs besoins de soutien. Ce protocole précise également la langue de la documentation et de l'information, les éléments à considérer au chapitre de la justification du projet, l'échéancier du processus d'examen, la nature des consultations et des audiences publiques et le financement de l'opération.

LA PRÉPARATION DE LA DIRECTIVE

La première étape du projet d'examen commença dès la signature de ce protocole avec la détermination des sujets et de leur portée devant être traités dans les directives pour l'élaboration du rapport des répercussions du projet. Ces directives furent formulées à la suite d'une série de séances de consultation publique tenues entre le 27 janvier et le 20 mars 1992 dans les communautés criées et inuit de Chisasibi, Whapmagoostui, Kuujjuarapik, Umiujaq, Inukjuak et Sanikiluaq et également à Val d'Or et à Montréal.

Ces audiences permirent d'entendre les témoignages d'une centaine de résidents et de dizaines de représentants des organismes intéressés par le projet (on entendit plus de 275 témoignages et reçut 90 mémoires au total). Parmi les organismes présents aux audiences, nommons l'Association des manufacturiers du Québec, Environnement Jeunesse, le Parti Vert du Québec, le Forum québécois pour l'examen public du Complexe Grande-Baleine, la Tungavik Federation du Nunavut, la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), le Keewatin Regional Health Board, le Comité de citoyens de Radisson, les Naskapis du Québec, les Métallo de la Baie James, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, l'Association des Constructeurs de Routes et Grands Travaux du Québec, le Mouvement «Au Courant» et l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie. Des représentants de quelques organismes de la Nouvelle-Angleterre ont aussi exprimé leur point de vue comme la Vermont Coalition to save James Bay, la New England Coalition for Energy Efficiency and the Environment et le groupe du Vermont du Sierra Club.

Le 30 avril 1992, les comités et commissions d'évaluation environnementale rendirent public le projet de directive et invitèrent le public et tous les groupes intéressés à soumettre, par écrit, leurs commentaires visant à bonifier le projet dont la version finale fut complétée vers la fin du mois d'août 1992 (Comité d'évaluation, Commission de la qualité de l'environnement Kativik, Comité fédéral d'examen au nord du 55^e parallèle, Commission fédérale d'examen des évaluations environnementales, 1992). La Directive demande au promoteur de faire l'examen des éléments suivants:

- Est-ce que le projet est justifié? Pourrait-il être remplacé par des formes d'énergie alternatives plus durables et ayant moins d'impact sur l'environnement, par une gestion assistée de la demande d'énergie ou par

des programmes plus vigoureux d'économie d'énergie? Comment s'inscrit-il dans le plan de développement d'Hydro-Québec ainsi qu'à l'intérieur de son programme d'équipement? Y-aurait-il des avenues alternatives moins coûteuses?

- Quelles sont les composantes bio-physiques et sociales du territoire qui sera affecté par le projet? Quelle est la nature des milieux physique, aquatique, humide et terrestre? Comment se caractérise le milieu social?

Les mémoires soumis ont remis le projet en question en lui reprochant de ne pas préciser suffisamment le rôle des populations autochtones à l'intérieur du processus d'examen.

LA DIRECTIVE

La Directive permet d'identifier, pour les impacts, cinq champs intégrateurs: la santé, l'accès au territoire, la disponibilité des ressources, la cohésion sociale et le respect des valeurs.

À partir du bilan actuel de l'état de santé des écosystèmes naturels et humains, on comptait évaluer les modifications que le projet risquait de générer.

Voici un aperçu du contenu de l'étude demandée à Hydro-Québec pour la santé et la cohésion sociale.

La santé

Au chapitre de la santé, la Directive demandait d'évaluer les répercussions du projet sur les éléments suivants:

- les modifications alimentaires sur la santé des êtres vivants; l'impact de la contamination des eaux par le mercure; le degré de sécurité dans la région (ouvrages, incendies, routes, voies d'eau); l'action des contaminants; la disponibilité de l'eau potable; les modes de disposition des eaux usées et des déchets solides; les risques pour la santé humaine, y compris ceux des champs électromagnétiques; l'augmentation des stress; la contribution à l'effet de serre.

La cohésion sociale

On voulait aussi connaître les conséquences du projet sur la cohésion sociale des communautés humaines habitant le territoire en considérant:

- le sentiment d'autonomie; l'emballement-effondrement économique; les déplacements de population; les effets du désenclavement; la présence des travailleurs migrants; la main-d'œuvre autochtone.

L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET OU L'ÉTUDE D'IMPACT (EIA)

Le 31 août 1993, Hydro-Québec rendait public le rapport d'avant-projet ou étude d'impact et exprimait un sentiment de satisfaction: «C'est sur la base de cette expertise de pointe que nous estimons avoir répondu adéquatement à la directive

que nous avons reçue en septembre 1992 pour la réalisation de notre étude d'impact» (Hydro-Québec, 1993).

Selon le promoteur, les impacts du projet seraient essentiellement modérés, locaux et atténuables. En effet, le complexe Grande-Baleine ne remettrait en cause ni la survie d'une espèce, ni la diversité des espèces, ni l'importance des populations animales et végétales de la région. Les répercussions du projet auraient un caractère essentiellement local et on ne risquerait pas un cumul d'impacts avec ceux du complexe La Grande ou d'autres projets réalisés autour de la baie d'Hudson.

Les impacts du projet sur les communautés crie et inuit seraient à la fois positifs et négatifs et concerneraient principalement les localités de Kujjuarapik et Whapmagoostui. Les impacts sociaux s'inscriraient à l'intérieur d'une dynamique de changement déjà amorcée dans les communautés autochtones concernées et il serait possible d'atténuer les impacts négatifs du projet et de renforcer les impacts positifs, notamment au niveau de l'utilisation du territoire et du développement régional.

Les problèmes causés par le méthylmercure s'avéreraient temporaires et gérables. Les études à ce sujet indiquent que les populations autochtones pourraient continuer l'exploitation sécuritaire des ressources fauniques et maintenir leurs habitudes alimentaires moyennant certaines précautions.

Le projet entraînerait d'importantes retombées économiques aussi bien pour les communautés locales que pour l'ensemble du Québec. Les investissements requis s'élèvent à 6,8 milliards de dollars de 1992 (soit 13,3 milliards de dollars courants) et ces investissements soutiendraient 66 700 emplois directs et indirects, évalués en années-personnes. Au-delà des retombées prévisibles pour les régions de Montréal et de Québec, Hydro-Québec estime que dix pour cent des effectifs requis pourraient provenir de l'Abitibi-Témiscamingue et autant du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le projet représenterait également pour les communautés crie et inuit une occasion exceptionnelle de structurer un développement économique durable (Hydro-Québec, 1993).

L'ANALYSE DE CONFORMITÉ

L'analyse de conformité entre la Directive et le contenu de l'étude d'avant-projet fut conduite par les comités et les commissions d'examen à partir de septembre 1993 et se termina en novembre 1994 avec la publication du rapport de conformité.

Dans l'ensemble, les conclusions formulées par les commissions et comités peuvent se résumer comme suit:

- il y a des imprécisions ou ambiguïtés concernant les limites de la zone d'étude et le calendrier de construction du complexe;
- l'étude n'est pas basée sur des critères d'évaluation valable et elle néglige notamment celui du développement durable;
- le contenu de l'étude indique qu'on n'a pas une connaissance suffisante des communautés humaines affectées par le projet ainsi que de leurs valeurs culturelles;

- on n'a pas procédé à une analyse intégrée des effets du projet sur l'environnement naturel et humain;
- le projet n'a pas fait l'objet d'une analyse permettant d'en justifier clairement le bien-fondé. On a sous-estimé le potentiel des filières alternatives (solaire, éolien et biomasse) et le potentiel des programmes de gestion de la demande et on n'a pas fait une évaluation satisfaisante de leurs effets sur l'environnement biophysique et social (tableau 1).

UN PROJET AUX RÉPERCUSSIONS MULTIPLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Les principales répercussions du projet sur l'environnement que l'on peut d'ores et déjà entrevoir sont la destruction d'une superficie de plus des 1700 km² inondés en amont des trois barrages et en amont des digues qui retiendront le lac Bienville, la perte d'un très grand nombre d'habitats fauniques fréquentés par les Cris de Whapmagoostui et les Inuit de Kuujuarapik et d'Umiujaq, l'élimination de segments importants de plusieurs rivières et des changements tout aussi importants dans le régime thermique des eaux des cours d'eau touchés et de leurs estuaires.

UN MILIEU NATUREL PERTURBÉ

Des réservoirs de grande étendue

Les répercussions appréhendées s'exerceraient surtout sur un territoire d'une superficie d'environ 4000 km², ce qui inclut les réservoirs créés, les zones inondées (1667 km²), les canaux d'écoulement et les lacs (1724 km²). Le niveau de ces réservoirs varierait grandement en fonction de la demande en énergie, comme l'a démontré l'exploitation du complexe La Grande. Les eaux, même au cours des cinq premières années, demeureraient productives et, après dix ans, se compareraient à celles d'un lac naturel. Une fois complétée la mise en eau des réservoirs, on observerait une augmentation des teneurs en mercure chez les poissons piscivores (tableau 2).

Un régime fluvial modifié

Plusieurs rivières subiraient des modifications de débit. Celui de la rivière Coats augmenterait, tandis que celui de certains tronçons de la Petite rivière de la Baleine (réduction de 94 %), de la rivière Boutin et de la Grande rivière de la Baleine diminuerait.

Un climat légèrement altéré

Les effets sur le climat exercés par les réservoirs seraient mineurs. Il semble, en effet, à partir des données observées autour de nappes retenues de taille semblable, que leur influence serait notable au réservoir GB-1, sur une largeur maximale de 10 kilomètres autour du plan d'eau. On observerait des températures légèrement plus chaudes de l'ordre de 0,5° C en été et en automne.

La dynamique du couvert glaciaire serait légèrement modifiée, car l'englacement serait retardé de deux semaines; la couverture de glace serait stable et son épaisseur

Tableau 1 Le projet Grande-Baleine. Les lacunes de l'étude d'impact sur l'environnement

LACUNES	FACTEURS EXPLICATIFS	QUESTIONS ADDITIONNELLES
1. Imprécisions ou ambiguïtés relatives aux limites de la zone d'étude et au calendrier de construction du complexe	- Limiter au maximum la nécessité de consulter les communautés locales - Difficulté à déterminer la demande à long terme	- Aucune mention des Naskapis et des Montagnais
2. Ignorance des principaux critères d'évaluation, dont celui de développement durable	- Le promoteur se base sur le postulat que les droits de la majorité l'emportent sur ceux des minorités	- Consultations auprès des Cris et des Naskapis
3. Connaissances insuffisantes des communautés humaines affectées par le projet, ainsi que de leurs valeurs culturelles	- Pas de consultation des Cris et consultation partielle et insuffisante des Inuit	- Intégration des savoirs locaux dans l'évaluation des impacts sur les milieux continental et marin
4. Peu de considérations des effets combinés et intégrés du projet	- Analyse compartimentée des effets du projet - Difficulté de tenir compte des autres projets développés autour de la baie d'Hudson et au Labrador	- Plus d'intégration des divers effets, y compris les répercussions sociales
5. Projet justifié de façon insatisfaisante	- Sous-estimation du potentiel des filières alternatives (solaire, éolien et biomasse) et du potentiel des programmes de gestion de la demande et évaluation insatisfaisante de leurs effets sur l'environnement biophysique et social - Analyse incomplète des externalités de la production hydroélectrique et des programmes de gestion de la demande	- Présentation du meilleur scénario pour répondre à la demande
6. Beaucoup d'incertitudes quant aux impacts du projet	- Le promoteur ne présente pas les indices de variabilité pour chaque ensemble de données - Les listes de références sont incomplètes, dispersées à travers l'étude (112 au total) et souvent obsolètes	- Répondre à la demande de la Directive
7. Choix limité et souvent injustifié des mesures et des modes de gestion à court ou à long terme	- Les mesures retenues, tirées de l'expérience du complexe La Grande, n'ont pas toutes été concluantes - Le promoteur ne démontre pas que les mesures peuvent s'appliquer au complexe de Grande-Baleine	- Justifier le choix des mesures retenues - Définir un plan de gestion à long terme, de conservation et de développement

Source: Les Comités et les Commissions d'examen du projet, 1994.

Tableau 2 Le projet Grande-Baleine. Les enjeux relatifs au milieu naturel

PERTES

- des milieux terrestres d'une superficie de 1 667 kilomètres carrés;
- 12 à 18 kg par hectare de biomasse disponible, consommable dans les réservoirs;
- des habitats pour la sauvagine et les herbivores migrateurs.

GAINS

- gain total de biomasse disponible de 20 %, correspondant au différentiel entre les gains des milieux aquatiques sur les milieux terrestres et les pertes dues à la création des réservoirs.

MODIFICATIONS

- augmentation de l'eau salée dans les estuaires;
- les estuaires demeureraient aussi productifs qu'auparavant mais la production globale proviendrait davantage des espèces marines que des espèces d'eau douce;
- la teneur en mercure chez les poissons serait plus élevée près du canal de fuite, dans le passage de Manitousuk (phénomène de dévalaison);
- le projet ne mettrait en péril aucune des espèces possédant un statut d'espèce rare ou vulnérable;
- le projet ne devrait pas avoir d'effets nuisibles sur le plan biologique.

Source: Hydro-Québec. Étude d'avant-projet, 1993.

serait comparable à celle des plans d'eau environnants; en hiver, il y aurait des fissures du couvert de glace de quelques cm de largeur le long des berges à pente faible; un suivi serait nécessaire afin de fournir des informations aux utilisateurs (Hydro-Québec, 1993).

Une plus grande productivité biologique

Les eaux fluviales demeureraient favorables à la productivité biologique, même si on prévoit une diminution de la transparence de l'eau et une augmentation des éléments nutritifs. Seuls les poissons des réservoirs sont susceptibles d'être affectés par le mercure dont la teneur augmenterait de trois à cinq fois chez le grand corégone, le grand brochet et le touladi.

Des habitats fauniques perdus ou perturbés

Selon l'étude d'impact d'Hydro-Québec, les populations piscicoles fluviales seraient défavorisées tandis que plusieurs espèces lacustres auraient un meilleur recrutement, en particulier le grand corégone, le cisco, le grand brochet et le touladi. De manière générale, l'enrichissement du milieu donnerait lieu à une augmentation rapide de la densité de poissons. À la suite de la mise en eau des réservoirs la montée des eaux forcerait le déplacement des animaux vers de nouveaux habitats. Ces déplacements rendraient certaines espèces plus vulnérables à la prédation. En ce qui a trait au castor, le suivi du complexe La Grande a démontré que des individus peuvent se déplacer et survivre à la montée du niveau des eaux lors du remplissage en période hivernale. L'ours noir et l'orignal seraient peu affectés en raison de leur faible densité sur le territoire, de l'étendue de leur domaine vital et des déplacements effectués dans leur recherche de nourriture.

Dans le cas des caribous, les pertes d'habitats favorables seraient très faibles, moins de 2 % des habitats de la zone d'étude. De plus, des études effectuées au

complexe La Grande et en Alaska ont démontré que les routes, les lignes de transport d'énergie et les réservoirs ne nuisent pas aux déplacements des caribous et peuvent même dans certains cas les favoriser.

Les animaux à fourrure et les autres petits mammifères, tels que le lièvre, la loutre et la martre, seraient peu touchés en raison de leur faible densité et de leur répartition éparse.

Un espace vital grandement affecté (tableau 3)

Selon Hydro-Québec, le projet aurait des répercussions sur l'espace de vie traditionnel des Cris et des Inuit et, en particulier, sur ceux des communautés de Whapmagoostui (500 habitants), de Kuujjuarapik (450 habitants) et de Umiujaq (280 habitants). Il exercerait des effets indirects sur Inukjuak (880 habitants), Sanikiluaq (500 habitants), Kawawachikamach (540 habitants), Chisasibi (2500 habitants) et Radisson (Hydro-Québec, 1993).

Le secteur du bassin de la Grande rivière de la Baleine touché par le projet est fréquenté, pour des activités de chasse, de pêche et de piégeage, par des autochtones provenant des villages situés en périphérie tels que Kuujjuarapik, Whapmagoostui, Chisasibi, Sanikiluaq, Kawawachimach, Umiujaq et Inukjuak. Les territoires de chasse proprement dits de Sanikiluaq et de Kawawachikamach ne seraient pas touchés.

Tableau 3 Le projet Grande-Baleine. Quelques retombées économiques et sociales appréhendées sur les communautés autochtones

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	RETOMBÉES SOCIALES
- Embauche de 200 années/personnes pendant les dix années de la construction du complexe	- Diversification des rôles sociaux
- Retombées annuelles estimées à 10,7 millions de dollars	- Transition vers une économie salariée
- Création de nouvelles entreprises	- Conditions plus faciles pour l'exploitation de la faune, grâce à des revenus plus élevés

Source: Hydro-Québec. Étude d'avant-projet, 1993.

Les activités liées à la construction du complexe et à son exploitation auraient une influence directe sur l'utilisation du territoire et sur le développement économique des communautés affectées. En effet, ces activités de même que les modifications apportées au débit des cours d'eau et la perte d'habitats fauniques porteraient préjudice aux activités traditionnelles des communautés.

Selon le promoteur, les sources principales d'impacts sur l'utilisation des ressources du territoire sont les infrastructures routières et la création des réservoirs. Les routes traverseraient quatre terrains de piégeage de la communauté de Chisasibi et dix-sept de la communauté de Whapmagoostui (Hydro-Québec, 1993).

Les réservoirs et les lacs de détournement toucheraient en partie 14 terrains de piégeage criés. Le projet affecterait un secteur de chasse fréquenté par les Inuit, soit celui situé à proximité de Kuujuarapik et le passage de Manitounuk. En hiver, le rejet d'eau douce par le canal de fuite de la centrale GB 1 créerait dans le passage de Manitounuk une zone d'eaux libres dans la couverture de glace et couperait un axe de circulation très utilisé.

Les modifications hydrauliques et le nouveau réseau routier entraîneraient des changements dans l'accès et les déplacements ainsi qu'une réorganisation spatiale des activités d'exploitation d'une partie du territoire affecté. Ces changements amèneraient aussi une utilisation plus intensive de certains lieux, notamment les régions des lacs Fagnant et Denys, celle du lac Guillaume-Delisle et, enfin, celle de Long Island.

Le désenclavement du territoire aurait les conséquences suivantes: 1) modifications dans les modes de gestion des ressources du territoire; 2) apparition d'une plus grande compétition entre les différents utilisateurs; 3) sur le plan des transports, Kuujuarapik-Whapmagoostui deviendrait une nouvelle plaque tournante; 4) renforcement des liens sociaux, politiques et économiques entre la communauté de Whapmagoostui et les autres communautés criées en permettant des déplacements plus souples et moins coûteux; 5) enfin, approvisionnement plus facile et moins coûteux en marchandises provenant du sud (Hydro-Québec, 1993, tableau 4).

Tableau 4 Le projet Grande-Baleine. Le désenclavement et ses conséquences

IMPACTS APPRÉHENDÉS	MESURES D'ATTÉNUATION
- Modification des modes de gestion des ressources naturelles	- Contrôle des accès aux routes aménagées pour le complexe, durant la phase de la construction
- Apparition d'une certaine compétition entre les différents utilisateurs	- Définition d'un statut spécial des routes et de leur utilisation, en collaboration avec les communautés criées et inuit
- Kuujuarapik-Whapmagoostui, nouvelle plaque tournante en matière de transport	- Construction d'un aéroport à 10 kilomètres de Kuujuarapik-Whapmagoostui
- Remontée plus importante des eaux salées de la baie d'Hudson dans l'estuaire de la Grande rivière de la Baleine	- Aménagement d'une nouvelle source d'eau potable
- Renforcement des liens sociaux, politiques et économiques entre les membres de la communauté de Whapmagoostui et ceux des autres communautés criées, en permettant des déplacements plus souples et moins coûteux	

Source: Hydro-Québec. Étude d'avant-projet, 1993.

UN PROJET DIFFICILE À JUSTIFIER

Au cours de la première phase de cet examen public visant à rassembler les inquiétudes du public concernant le projet en vue d'élaborer la Directive, divers groupes se sont prononcés. Ils peuvent être regroupés suivant trois catégories principales: les partisans, les opposants et les groupes environnementalistes et scientifiques. Les partisans comprennent le Gouvernement du Québec, les entreprises industrielles, certains syndicats, les institutions financières et Hydro-Québec. Ceux qui s'opposent au projet sont les communautés autochtones elles-mêmes, le Parti Vert du Québec et les groupes solidaires des nations autochtones. Les groupes environnementalistes se sont interrogés sur le bien-fondé du projet et ont réclamé, dans ce contexte, un débat public sur l'avenir énergétique du Québec.

Les partisans

Pour Hydro-Québec, l'hydroélectricité est de toutes les formes d'énergie actuelles celle qui est la plus économique et la plus douce. Ainsi, Hydro-Québec privilégie encore l'hydroélectricité pour répondre à la demande accrue d'électricité du Québec, dont la croissance annuelle moyenne devrait être de 2,3 % d'ici 2006 et ce en tenant compte des économies d'énergie, et pour être en mesure de respecter les contrats de vente conclus avec les États-Unis. Pour ce faire, il faudra construire de nouvelles centrales hydroélectriques et le projet Grande-Baleine s'inscrit dans cette perspective. Ce projet serait, en outre, de tous ceux envisagés au Québec, le plus rentable sur les plans économique et environnemental. En effet, il ne coûterait que 4 cents le kwh livré à Montréal et les répercussions qu'il exercerait sur l'environnement seraient plus faibles que celles exercées par le nucléaire et le thermique.

Pour le Gouvernement du Québec, l'hydroélectricité, facteur important de développement économique, se retrouve au cœur de sa politique énergétique.

Les opposants

Pour l'ensemble des communautés autochtones du nord touchées directement ou indirectement par Grande-Baleine, ce projet est inacceptable puisqu'il entraînerait la «destruction» de leur mode de vie traditionnel. Ces communautés attribuent encore une très grande valeur au fait de se nourrir en partie avec de la viande sauvage (*country food*) et ainsi de conserver l'intégrité de leur territoire et de préserver les bases naturelles nécessaires au renouvellement des ressources.

Pour les habitants du Nord, les rivières harnachées seraient détruites, les poissons seraient contaminés au mercure, l'eau potable de qualité se rarifierait et le tout pourrait provoquer une famine comme celles qu'ils ont déjà vécues dans le passé. Les témoignages entendus à Whapmagoostui ont fait état des préjudices considérables causés à la nation crie par la mise en place du complexe La Grande: «Les changements ont été rapides et le tout a été dévastateur [...]. Nous sommes contre le projet, car nous croyons aux principes du développement durable [...]. Ce projet détruit les fondements de base de nos ressources [...]. Les projets hydroélectriques n'apportent aucun bénéfice aux Cris, mais plutôt la destruction de

leur société». Ils proposent en revanche de mettre en place des projets de développement dans les domaines forestier et touristique et de faire en sorte que ces projets soient conçus et gérés par les nations autochtones elles-mêmes.

À Kuujuarapik, à Umiujaq, à Inukjuak et à Sanikiluaq, les Inuit ont exposé les mêmes inquiétudes. Le projet aurait des effets négatifs sur la faune et provoquerait la détérioration des conditions sociales (abus des drogues et de l'alcool, suicide, pauvreté, prostitution, mères célibataires, violence, etc.).

Pour un débat public sur l'énergie

Selon le Forum québécois pour l'examen public du complexe Grande-Baleine, le projet ne pourra se justifier qu'au moment où l'on disposera des résultats de l'analyse de plusieurs variables concernant la consommation globale d'énergie et la production d'énergies alternatives pour l'ensemble du Québec. Parmi ces variables, il faudrait considérer la performance d'un programme d'efficacité énergétique réaliste mais efficace, les impacts économiques et environnementaux de la politique d'exportation d'énergie garantie aux États-Unis, l'évolution de la demande d'électricité d'ici 2006 dans le secteur industriel, les impacts économiques des contrats à partage de risques et de bénéfices et, enfin, la production privée d'électricité comprenant celle des petits barrages (100 Mw et moins) et celle de la cogénération produite par les industries forestières.

En ce qui concerne le programme d'efficacité énergétique, il faudrait apporter une justification économique de l'objectif de 9,3 Twh pour l'an 2000, y compris l'analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ce programme. Il faudrait aussi connaître les impacts de ce programme et de son taux de réussite sur l'échéancier prévu de Grande-Baleine qui produirait 16,3 Twh. Ainsi, une amélioration de ce programme serait peut-être en mesure de remplacer le projet Grande-Baleine. C'est l'un des objectifs de l'ensemble des organismes non gouvernementaux préoccupés par cette question.

LES CONDITIONS DE LA SURVIE

À l'instar des populations dont l'espace de vie a été mis en péril, les peuples nordiques ne pourront survivre que par la transformation profonde des règles de l'économie mondiale. «L'exploitation des ressources naturelles ne pourra plus se faire au détriment de leur espace de vie. Elle ne pourra pas franchir certains seuils sans risquer d'engendrer des perturbations sociales considérables. La survie ne coïncidera plus avec des emplois précaires, un mode de vie bouleversé et un milieu détruit. La survie exigera plutôt d'être fondée sur une utilisation durable des ressources dans le but d'assurer le développement d'un mode de vie plus simple, moins énergivore et plus près des communautés régionales et locales» (Dufour, 1993).

Les conditions sans lesquelles ne pourra être assurée la survie des peuples nordiques du Québec et du Labrador, comme celle des autres peuples nordiques du Canada, sont les suivantes:

- 1- La constitution d'un réseau complet d'aires et de sites protégés pour assurer la pérennité des ressources hydriques et fauniques de l'ensemble du territoire.

On peut compter déjà sur quelques territoires pour lesquels s'exerce, par législation, une certaine protection comme c'est le cas d'une section de la réserve faunique Assinica et du refuge faunique de la baie Boatswain. De plus, dans la municipalité de la Baie-James, on a délimité une vingtaine de zones de conservation dans lesquelles on retrouve des paysages de grande beauté, un potentiel élevé pour la villégiature et le loisir de plein air de même que pour la reproduction de certaines espèces animales. Enfin, dans la même région, on a retenu quelques sites de grande valeur sur les plans historique et archéologique sur lesquels seules des activités de récréation extensive sont permises (Dufour et Brisson, 1992).

La valeur patrimoniale élevée d'un grand nombre de sites a été reconnue par Parcs Canada et le ministère de l'Environnement et de la Faune. Dans le territoire de la baie James on propose de créer un parc dans la péninsule Ministikowatin, tandis que le Cap Wolstenholme, les monts de Povungnituk et le cratère météoritique du Nouveau-Québec sont les sites retenus pour cette fin dans la péninsule d'Ungava. Sur le versant de la baie d'Hudson, on reconnaît les lacs à l'Eau-Claire, le lac Guillaume-Delisle, le lac Burton et la rivière Roggan. Sur le versant de la baie d'Ungava, on veut protéger le canyon Eaton, le lac Gerido, la baie aux Feuilles, le lac Cambrien, la rivière Korok, les monts Pyramides, les monts Torngat et la confluence des rivières à la Baleine et Wheeler. À toutes ces propositions s'ajoute celle des Monts Otish, situés au nord-est du lac Mistassini.

Plusieurs habitats fauniques de grande valeur devraient être protégés: quelques rivières à saumons comme les rivières aux Feuilles, George, Koksoak et petite rivière à la Baleine; l'habitat du phoque réparti le long des côtes et dans l'intérieur aux lacs des Loups-Marins et d'Iberville; l'habitat du béluga situé à l'embouchure des rivières Petite rivière à la Baleine et Nastapoca et au lac Guillaume-Delisle; les frayères du doré jaune sur le lac Yasinski et les rivières Sakami et de Pontois; les refuges fauniques de la Falaise du Cap Saint-Louis (Cap Wolsteinholme) et des lacs Bienville, Bron et Duplanter dans le bassin de la rivière de la Baleine; l'habitat du caribou (secteurs du lac Bienville et de la rivière George) et de l'original (sud de la baie James) et, enfin, l'habitat de l'ours polaire autour de la Pointe Louis XIV et d'Akulivik.

À ces sites retenus pour fins de conservation par Québec et Ottawa, il convient d'ajouter les propositions suivantes de l'administration régionale Kativik:

- une zone de végétation de toundra parsemée de bosquets d'arbres et d'arbustes située au sud du lac Guillaume-Delisle et le lac Colombet dans lequel on retrouve une population captive d'ombles chevaliers, zone pouvant obtenir le statut de réserves écologiques;
- des aires de concentration estivale de bélugas situées à l'embouchure de la rivière à la Baleine et sur le versant de la baie d'Ungava déjà délimité comme le sanctuaire de la rivière Mucalic;

- des aires de vêlage du caribou dans plusieurs secteurs tels celui des rivières George et Ford, du lac Payne, du lac Bienville, du lac Minto et du lac Caniapiscaw;
- une zone côtière d'une largeur de 10 kilomètres s'étendant le long des littoraux entourant l'ensemble du territoire du Nunavik.

Selon l'administration régionale Kativik, il est nécessaire de préserver les ressources naturelles de tout le territoire du Nunavik et, en particulier, les ressources hydriques: «En effet, les rivières contribuent largement au maintien des habitats essentiels à la pérennité de la faune qui, elle, sert de fondement à la récolte de subsistance» (Administration régionale Kativik, 1993).

- 2- L'application la plus rigoureuse possible des processus d'évaluation publique des répercussions des projets de développement sur les milieux naturel, économique et social des communautés nordiques (Québec, 1994); d'ailleurs, à ce sujet, les membres du Tribunal international de l'eau (IWT) réunis à Amsterdam en février 1992, concluaient, dans leur jugement sur le projet Grande-Baleine, à la nécessité de procéder à un examen rigoureux des répercussions de ce projet sur l'environnement social nordique: «The jury with satisfaction takes note of the fact that IWT-organization has been invited to participate in the above mentioned procedures. It expressed the hope that these procedures will be conducted thoroughly and will take into account the above aspirations of the plaintiffs and the 1989 ILO Convention Concerning the Indigenous and Tribal Peoples in Independent Countries» (International Water Tribunal, 1992).

Selon le chef du Grand Conseil des Cris, plusieurs grands projets de développement au Canada n'ont pas fait l'objet d'un examen environnemental et quand les processus ont été appliqués ils ne l'ont pas été dans leur intégrité et souvent les recommandations qui en ont émané n'ont pas été respectées par les appareils politiques. (Coon-Come, 1994). Enfin, selon l'Inuit Circumpolar Conference (ICC), les projets de développement doivent être soumis à un examen de leurs répercussions sur le plan économique: «Proposed projects subject to environmental and social impact assessment must include potential economic impacts as an integral part of the overall assessment. The various aspects and stages of particular projects shall be studied, identifying negative socio-economic and cultural impacts to be avoided or minimized» (ICC, 1989).

- 3- Le respect des plans régionaux de développement et de conservation des ressources formulés par les nations autochtones et s'appliquant à l'ensemble du territoire nordique; comme les habitants des autres régions au Québec les peuples nordiques désirent que la mise en valeur des ressources du territoire profite avant tout à leurs habitants (ICC, 1989 et Berthelot, 1994).
- 4- La nécessité de considérer les peuples autochtones comme les fiduciaires des territoires nordiques, de respecter fidèlement tous les accords conclus avec eux et de les considérer comme des partenaires privilégiés dans tous les projets de mise en valeur des ressources (Coon-Come, 1994).
- 5- La nécessité d'une transformation profonde des paradigmes du développement dans le sud du Québec et, en particulier, dans le domaine énergétique:

«Si le Québec tarde trop longtemps à s'engager sur la voie du développement énergétique durable, il en paiera un coût sans doute parce qu'il n'aura pas développé les nouvelles connaissances, techniques et produits nécessaires dans le monde énergétique de demain qui ne peut manquer de mettre l'accent sur l'efficacité énergétique et les énergies nouvelles et renouvelables tant leurs attraits sont déterminants tant pour la qualité de vie des citoyens que pour le développement technologique et économique» (Turmel, 1996).

- 6- «L'élaboration d'un corpus idéologique qui aborderait en profondeur les objectifs, l'esprit et la théorie de la question autochtone. Ce corpus permettrait d'acquérir une certaine idée d'un pays comprenant effectivement l'espace physique et mental des descendants des premiers habitants» (Hamelin, 1991). Ce corpus devrait être incorporé à l'intérieur du savoir devant être transmis aux jeunes et ceci dans tous les ordres d'enseignement.

CONCLUSION

Les grands projets sont toujours à l'ordre du jour même si nous en sommes maintenant à l'heure du développement durable. Le débat est ouvert et les discussions sont vives concernant le sort réservé désormais aux projets de mise en valeur pour des fins énergétiques, d'exploitation de nouveaux gisements miniers, de construction de systèmes gigantesques de canaux d'irrigation et d'aqueducs, de mise en place de digues, de construction de centrales nucléaires, etc.

Les exigences de la logique du développement régi par le modèle néo-libéral sont implacables; elles s'imposent encore au détriment du modèle alternatif de développement basé sur les principes de la recherche de la satisfaction des besoins essentiels des communautés régionales et locales, modèle que le Forum Global 92 a mis en relief de façon éloquent à Rio de Janeiro en juin 1992 (Foro Internacional de ONG's y Movimientos Sociales, 1993).

Aujourd'hui, en cette fin du deuxième millénaire, la mise en valeur des ressources renouvelables ne peut plus se faire au détriment des économies régionales et locales; il sera de plus en plus difficile pour les promoteurs d'entreprises de grande ampleur de procéder sur le terrain sans heurter les droits les plus fondamentaux, tels que celui de vivre dans un environnement sain.

Les projets, avant leur réalisation, doivent être évalués en profondeur; ils doivent être justifiés et les mesures envisagées afin d'en atténuer les effets négatifs doivent être clairement définies. Tous les rôles doivent être définis et les responsabilités circonscrites avec précision et transparence. C'est maintenant non seulement admis mais indispensable de procéder de cette façon. Il s'agit ici d'une nouvelle réalité incontournable qui ne fera que renforcer les processus de développement de démocraties participatives. Vouloir s'esquiver en prétextant que les examens publics sont trop longs, coûteux et qu'ils risquent d'engendrer la controverse constitue une position faible qu'aucun gouvernement n'osera dorénavant soutenir (Dufour, 1995).

Au cours des deux dernières décennies, les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'humaniser les modèles de développement ont porté

fruit et les résultats du Sommet de la Terre (CNUED et Forum global) nous indiquent qu'on s'est définitivement engagé dans cette voie. La définition et l'application des divers stratégies, programmes et plans d'action en vue d'introduire le concept du développement durable à l'intérieur des règles de l'économie ont abouti à la signature et la ratification de deux conventions de portée majeure, soit la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les changements climatiques et d'un programme d'action déterminant pour l'avenir du monde, l'Agenda 21. Bref, nous sommes entrés définitivement dans l'ère du développement pour l'environnement.

L'existence des déséquilibres planétaires et la mise en péril de plusieurs biomes commandent le développement de nouveaux comportements, de nouvelles attitudes que la stratégie mondiale de l'éducation relative à l'environnement a permis de développer depuis 1977. Les projets de mise en valeur deviendront réalisables, seront faisables dans la mesure où il sera démontré clairement et hors de tout doute qu'ils seront bénéfiques pour les économies régionales et locales et qu'ils le seront pour longtemps. Les projets dont la portée s'avère très négative et de nature éphémère seront écartés très aisément.

Le droit des collectivités locales de décider de leur avenir et de leur propre projet de société doit être reconnu et respecté. Les projets doivent avoir le souci de ne pas mettre en péril la pérennité ou la qualité des ressources qui sont à la base d'une économie régionale fonctionnant selon les préceptes du développement durable. Ainsi, l'un des éléments de l'évaluation des projets sera l'appréciation de leurs impacts irréversibles éventuels sur le développement économique local et régional.

BIBLIOGRAPHIE

ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (1993) *Projet de plan directeur de la région Kativik*. Kuujuaq, Département de l'assistance technique aux municipalités, 50 p.

BERTELOT, M. (1994) *Les projets de mise en valeur du Québec nordique: développement durable ou mal développement?* Mémoire présenté en vue du Diplôme d'études approfondies en Recherches comparatives sur le développement à l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, septembre 1994. 87 p.

CHARTRAND, N. et THÉRIEN, N., dir. (1992) *Les enseignements de la phase 1 du complexe La Grande*. Actes du colloque tenu à Sherbrooke les 22-23 mai 1991 dans le cadre du 59^e Congrès de l'ACFAS, Université de Sherbrooke et Hydro-Québec, 219 p.

COMITÉ D'ÉVALUATION, COMMISSION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK, COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN AU NORD DU 55^e PARALLELE, COMMISSION FÉDÉRALE D'EXAMEN DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES (1992) *Directive. Étude des impacts sur l'environnement du projet hydroélectrique Grande-Baleine*. Montréal, 113 p.

——— (1994) *Analyse de conformité*. Montréal, 100 p.

- COON-COME, M. (1994) *Presentation by Grand Chief Matthew Coon Come to the International Association for Impact Assessment*. Québec, 8 p.
- DUFOUR, J. (1988) La militarisation du Québec. *Option Paix*, 6(2): 17-19.
- (1990) L'impact régional d'une base militaire. Les cas de Bagotville et de Goose Bay. *Cahiers de géographie du Québec*, 34(93): 333-347.
- DUFOUR, J. et BRISSON, C. (1992) *Le Nord du Québec. Guide régionalisé des stress environnementaux*. Chicoutimi, R.Q.V. et Les Laboratoires de géographie.
- DUFOUR, J. (1993) Les revendications territoriales des peuples autochtones au Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 37(101): 263-290.
- (1995) SM-3 et l'évaluation des impacts sociaux. In C. Gagnon, dir., *L'évaluation des impacts sociaux*. Chicoutimi, GRIR/UQAC (Coll. «Développement régional»), pp. 129-164.
- FORO INTERNACIONAL DE ONG's Y MOVIMIENTOS SOCIALES (1993) *Contruyendo el futuro. Tratados alternativos de Rio '92*. San José, Costa Rica, Porvenir: CECADE: Consejo de la Tierra: Universidad Nacional, 191 p.
- HAMELIN, L.-E. (1991) Une politique autochtoniste: Suggestions aux non-Autochtones. *Environnements*, Waterloo, 21(2): 8-15.
- HYDRO-QUÉBEC (1991) *L'aménagement hydroélectrique dans le nord du Québec: un choix bien pensé*. Montréal, 14 p.
- (1991) *Projet Grande Baleine*. Bulletin 5, 24 p.
- (1993) *Complexe Grande-Baleine: rapport d'avant-projet/résumé*. Montréal, Hydro-Québec, 294 p.
- INUIT CIRCUMPOLAR CONFERENCE (1989) *Principles and Elements for a Comprehensive Arctic Policy*. Sisimiut, Greenland, 1989 ICC General Assembly, 150 p.
- QUÉBEC (1994) *L'évaluation environnementale des projets nordiques*. Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, 16 p.
- (1996) *Pour un Québec efficace*. Rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie. Québec, ministère des Ressources naturelles, 150 p.
- TRIBUNAL INTERNATIONAL DE L'EAU (1992) *Jugement relatif à la cause présentée par le Grand Conseil des Cris contre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Québec, Hydro-Québec et SNC-Lavalin inc.* Amsterdam, 3 p.
- TURMEL, J.-F. (1996) *La politique de l'énergie. Efficacité énergétique: le choix durable!* Québec, Union québécoise pour la conservation de la nature, 58 p.